

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION**  
**D01364-2026-002**

**Séance du 13 janvier 2026**

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX  
ET LE TREIZE JANVIER À 20 HEURES 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2026.

Présents : CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé : CAVILLON Hervé (pouvoir à Jacques SALLET).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

**OBJET : Espace culturel Maison COLIN - menuiseries extérieures.**

M. le Maire fait un point de situation sur les différents disfonctionnements suite à la réalisation des travaux de l'Espace culturel « Maison COLIN » :

- la double porte de l'entrée est fendue sur la longueur des montants et est actuellement condamnée,
- le chauffage ne fonctionne pas correctement et doit être mis en marche forcée,
- un microphone ne fonctionne pas, des craquements se font entendre dans les enceintes au moment de la fermeture du micro opérationnel et un effet Larsen se produit de manière ponctuelle, sans doute dû à un problème de réglage.

Concernant la double porte de l'entrée principale, l'entreprise BEAL a notifié son remplacement sous garantie du fournisseur. Deux nouveaux vantaux avec un nombre supérieur de gonds seront installés dans quelques semaines. Afin de limiter les risques de nouvelles détériorations de ces portes, l'entreprise BEAL propose l'installation de butoirs en aluminium renforcé pour limiter l'angle d'ouverture et d'un arrêt de porte en acier avec embout caoutchouc pour maintenir les portes ouvertes en cas de besoin, sachant qu'un ferme porte est déjà installé sur toutes les portes extérieures. Ces accessoires à priori essentiels pour protéger les portes seront mis en place pour la porte d'entrée principale et pour la porte simple donnant sur le bar.

La fourniture et la pose de ces équipements supplémentaires représentent un montant de 371,27 € TTC.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**DÉCIDER** de retenir le devis de la société BEAL pour la fourniture et l'installation de butoirs en aluminium renforcé et d'arrêts de portes en acier embouts caoutchouc pour un montant TTC total de 371,27 € ;

**PRÉCISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

**AUTORISER** M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de retenir le devis de la société BEAL pour la fourniture et l'installation de butoirs en aluminium renforcé et d'arrêts de portes en acier embouts caoutchouc pour un montant TTC total de 371,27 € ;

**PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 13 janvier 2026

Le Maire,  
Jacques SALLET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du